DEUXIEME PARTIE

2.1 ANALYSE DE L'ENQUETE , DU DOSSIER ET QUESTIONS AU SDEA

➢ GENERALITES

L'enquête n'a suscité aucune observation, aucune visite, aucune consultation par le publique. Il semble que le renouvellement de l'autorisation de la station n'intéresse pas le publique. Cela signifie probablement que la station d'épuration fonctionne et qu'elle ne présente pas de désagréments aux yeux de la population locale. En effet, le public se manifeste généralement plus facilement pour critiquer des installations que ne fonctionnent pas correctement, que pour des installations dont le fonctionnement satisfait ses utilisateurs.

➢ OBSERVATIONS

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête, aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur…

Le commissaire enquêteur c'est donc appuyé sur le dossier et la lecture qu'il en a faite pour questionner le maitre d'ouvrage.

➢ DEMANDE DE MEMOIRE EN REPONSE (cf doc annexe)

Observations du commissaire Enquêteur :

Point 1 . La station de Herbsheim collecte les eaux usées en provenance de onze communes.

Un diagnostic fonctionnel de la station a été réalisé par l'IRH en vue de vérifier le bon état de fonctionnement du dispositif en place.
A l'appui de ce diagnostic, un logiciel a permis de modéliser le fonctionnement des ouvrages au regard d'évènements météorologiques spécifiques.

Il ressort de cette analyse le tableau suivant :

commune	pluies critiques	pluies décennales	aménagements prévus
Herbesheim		une zone sensible	un déversoir
Kertzfeld	1 dysfonctionnement	débordement dans 6 rues	
Kogenheim	rejet dans le milieu naturel	débordements	223 ml sur 270 ml ont été aménagés en 2011
Matzenheim	débordements	débordements	travaux réalisés en 2011
Rossfeld	pas de dysfonctionnement		ras
Sand	50% dysfonctionnement	4 rues sensibles au débordement	travaux réalisés en 2011
Sermersheim		débordements dans 2 rues	déconnecter le réseau pluvial vers un autre exutoire
Westhouse		débordements dans 3 cas sur 4 avec déversements dans milieu naturel	renforcer le réseau
Winternheim		1 dysfonctionnement	mettre en place un pompage 10l/s
Benfeld		dysfonctionnement	renforcer le dispositif

On peut donc observer que sur 11 communes, seules 10 ont fait l'objet d'une analyse fine du fonctionnement en périodes critiques et décennales.

Point 2. La note complémentaire de janvier 2016, réalisée par OTE et déposée en complément à l'étude, montre qu'entre la station amont à Sélestat et le rejet au niveau de la station d'Herbsheim, il existe plusieurs points de rejets non contrôlés ou non canalisés, correspondant à plus de 3758 eq/hab (page 20 à 26 du complément).
Par ailleurs, ce même complément démontre qu'au regard de la qualité de l'eau de l'Ill à hauteur de Benfeld, et des flux entrant provenant de la station de Herbsheim, les rejets de la station sont parfaitement acceptables.

Question 1 : Le SDEA dispose-t-il de l'analyse pour la commune de Huttenheim et le cas échéant, pourquoi la situation de cette commune n'a-t-elle pas été analysé comme les autres communes ?

Question 2 : Le SDEA dispose-t-il de moyens nécessaires pour contraindre les apports « libres » vers une station d'épuration, si oui lesquels et dans quel rayon autour de la station et dans quel délai ?

Suite à un échange téléphonique avec madame Masson du SDEA, elle a rendu le commissaire enquêteur attentif à une erreur de calcul sur la question des rejets non contrôlés entre les deux stations d'épuration de Sélestat et de Herbsheim. En effet, une erreur de lecture des tableaux a conduit le commissaire enquêteur à déduire un rejet de 3758 eq/hab .
En effet, les 3758 eq/hab correspondent à l'addition de la charge imputable à la pollution domestique non collectée de 1374 eq/hab, plus une pollution d'origine animale de 2406 UGB.
Or ces deux valeurs ne s'additionnent pas.
L'échange téléphonique avec Madame Masson du SDEA a permis de clarifier la demande du Commissaire Enquêteur. Cette question portait sur la présence de rejets non contrôlés dans un secteur géographique situé entre les deux stations d'épuration et les moyens de contraindre les particuliers et autres agriculteurs non raccordés de se raccorder à une station d'épuration.

2.2 REPONSE DU SDEA datée du 15 novembre 2016 et réceptionnée le 18 novembre 2016 (Cf document joint en annexe)

1 – Fonctionnement du système d'assainissement et situation de Huttenheim.

La commune de Huttenheim a fait l'objet d'une analyse fine, comme l'ensemble des autres communes.
5 déversoirs sont présents sur cette commune, ils fonctionnent sans débordement pour des pluies critiques.
Lors de pluies à fréquences décennales, quelques tronçons présentent des débordements. Par ailleurs, les profils en long ont montré la nécessité de renforcer la conduite de décharge.

Des travaux ont été réalisés en 2013, pour répondre à l'ensemble de ces désordres.

2 – La collecte des effluents.

Madame Masson, explique dans le mémoire en réponse, que le bureau d'études OTE, a utilisé une méthodologie développée dans le cadre du groupe de travail « Eaux Résiduaires Urbaines », permettant d'évaluer les différentes sources de pollution dans un tronçon homogène d'étude. Pour la pollution d'origine domestique, l'évaluation propose de considérer que 50% de la pollution non collectée rejoint directement le milieu récepteur. Il ne s'agit que d'hypothèses d'étude.
Dans le cas du périmètre de Benfeld, le taux de collecte est d'environ 80 %. Que les études sur la conformité des branchements menée en 2006 par la Lyonnaise des Eaux approchaient 100% de conformités de branchement.

Les travaux engagés sur les réseaux d'assainissement suite à la modélisation hydraulique de 2011, conjugués à la démarche d'inspections télévisées préalables à des travaux de voirie par exemple, contribuent à améliorer le fonctionnement hydraulique mais également à la qualité du patrimoine du périmètre d'assainissement.

2 . 3 SYNTHESE

La Commissaire Enquêteur estime :

- Que la faible mobilisation du publique montre le désintérêt du publique à la question et donc à fortiori, un fonctionnement acceptable de la station de Herbsheim, sans quoi le publique se serait manifesté.
- Que les réponses apportées par le SDEA sont satisfaisantes.
- Que les travaux réalisés depuis les études de diagnostics, permettent de minimiser le risque de rejets non contrôlé au milieu naturel.
- Que les limites de capacité de la station sont connues et qu'un programme soit de création d'une nouvelle station, soit de modernisation de la station existante est en cours.